

N°03-100323-09

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le dix mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

Nombre de conseillers :            en exercice        11  
   présents            8  
   votants            10

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Eric DOURNON, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Bruno AVEQUE, Jacques JOUANS et Nadine VERNEY

Pouvoir : Bruno AVEQUE à Eric DOURNON et Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

### **Objet : Régie de recettes « Pôle Culturel » : Match de Rugby du Tournoi des 6 Nations à Paris – tarif complémentaire**

Par délibération en date du 13 janvier 2023, le Conseil Municipal a approuvé l'organisation des sorties et séjours culturels 2023 et a fixé les tarifs pour intégration au sein de la régie « Pôle Culturel ».

Pour rappel :

**Match de Rugby du Tournoi des 6 Nations France / Pays de Galles au Stade de France à Paris (18 et 19/03/2023) :**

⇒ **Participation par personne fixée à 250 € soit 31% du coût du voyage.**

À ce jour, la Commune est sollicitée par 3 habitants qui souhaitent acheter uniquement les places pour le match et non pas le séjour dans son intégralité car ils seront sur Paris à cette période-là.

La société SGVE a communiqué le prix du billet à la Commune afin que nous puissions fixer le montant à refacturer à chacun de ces trois habitants.

**Billet pour le match de Rugby du Tournoi des 6 Nations France / Pays de Galles au Stade de France à Paris = 60 €**

⇒ **Participation par personne fixée à 20 €**

Il est précisé qu'aucune autre prestation n'est incluse avec le billet et que les personnes réservant uniquement des billets devront se charger de leur repas, transport et hébergement.

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés ;

- Fixe le montant de la participation par personne pour un billet au match de Rugby du Tournoi des 6 Nations France / Pays de Galles au Stade de France à Paris à 20 € ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6245 du budget communal M57 2023 ;
- Donne toutes délégations à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le 23/03/2023

Le Maire

Yves GENEVOIS

